

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 février 2022 de Mme Louise Trottet et M. Valentin Dujoux: «Suite de la votation sur la LaLCR: quel premier bilan et quels projets pour la compensation du stationnement en surface?»

TEXTE DE LA QUESTION

La loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) votée en 2016 et acceptée à 67,7% en Ville de Genève postulait la priorité à la mobilité douce et aux transports publics en zone urbaine.

Le 27 septembre 2020, le peuple genevois votait également à une large majorité l'assouplissement de la compensation des places de parking (modification LaLCR) pour des projets visant à fluidifier ou sécuriser le trafic. Le résultat en Ville de Genève (61,5%) était d'ailleurs supérieur à la moyenne cantonale. Il s'agissait d'appliquer, en clair, la LMCE en supprimant 4000 places de parking en surface dont 800 sans compensation dans la prochaine décennie.

Depuis, le Plan Climat cantonal a également été présenté avec l'objectif de réduire de 40% le trafic individuel motorisé d'ici à 2030.

En parallèle, de nombreux projets et idées d'aménagements en faveur de la mobilité douce – pistes/bandes cyclables, élargissement des trottoirs, etc. – ont vu le jour, dont par exemple le projet de végétalisation, piétonnisation et mise en place de véritables axes cyclables sur la rue de Carouge.

A cet égard, les questions qui se posent sont les suivantes:

- Depuis septembre 2020, des places de stationnement en surface ont-elles déjà pu être supprimées et si oui, lesquelles?
- Dans les années à venir, combien de places de stationnement en surface vont être supprimées, et quels seront les quartiers concernés?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis l'entrée en vigueur de la LaLCR et son règlement d'application (RaLCR) en 2013, 2090 places de stationnement ont été supprimées en tout: 1739 places sur le domaine public de la Ville de Genève et 351 à Carouge sur une offre totale de référence 2011 de 22 289 places. Le Canton met à jour les données le 31 décembre de chaque année. En 2020, ce sont 117 places qui ont été supprimées et 171 en 2021. Ces chiffres sont loin de l'objectif fixé par la LMCE qui permettrait de supprimer environ 4000 places de stationnement.

Jusqu'à présent l'objectif de la Ville de Genève était de réaliser des projets d'aménagement de l'espace public pour favoriser entre autres les mobilités douces ou la végétalisation. Or ces deux motifs ne permettent pas toujours de supprimer des places au vu de la LMCE, dont la stricte application cantonale se borne à des motifs de sécurité ou de fluidité du trafic. Toutefois, les choses semblent évoluer suite à la crise du Covid.

Les tableaux ci-après détaillent les suppressions réalisées en Ville de Genève.

Années	Places supprimées	Genève	Carouge	Places bleues	Places blanches	Mode de compensation					
						Parking public	Parking privé	Sur voie	2RM	Nouveau Parking	Non compensées
2021	171	157	14	40	131	131 (max 334)	21				19 (report 2022)
2020	117	54	63	89	28	58	25	5			29 (LMCE zone II)
2019	85	32	53	73	12	26 (max 111)	6	1	0	52	0
2018	716	682	34	452	264	15 (max 111)	120	98	0	294	189 (LMCE zone II)
2017	162	102	60	92	70	20 (max 111)	14	23	3	95	7 (LMCE)
2016	295	247	48	158	137	111 (max 111)	73	69	2	0	40 (SIS)
2015	289	257	32	264	25	175 (max 222)	63	3	5	43	0
2014	161	114	47	149	12	53 (max 222)	100	2	6	0	0
2013	94	94	0	62	32	7 (max 222)	16	4	0	0	0
Total	2'090	1'739	351	1'379	711	465	438	205	16	484	284

Détail des suppressions de places effectuées depuis 2013

Source: AGCM – août 2022

BILAN 2020 À GENÈVE (RIVE DROITE)				
Nom du projet	Rue(s) concernées	Type de places	Nom bre	Lieu de compensation
Sécheron-Sud	Rue des garages, avenue Blanc	Bleue macaron	-2	Parking Sécheron
Sécurisation d'un passage piéton	Rue des Délices	Bleue macaron	-1	Parking Hépia
Sécurisation d'un passage piéton	Rue des Charmilles	Blanche Horodateur	-1	Parking Hépia
Création d'un passage piéton	Rue Richard Wagner	Bleue macaron	-5	Parking Sécheron
Démolition du giratoire	Avenue Giuseppe Motta / Dunant	Bleue macaron	-22	Dérogation LMCE zone II

BILAN 2020 À GENÈVE (RIVE GAUCHE)				
Nom du projet	Rue(s) concernées	Type de places	Nom bre	Lieu de compensation
Aménagement écopoint	Avenue Peschier	Bleue macaron	-4	Parking GIM Crêts-de-Champel 34
Aménagement écopoint	Rue de la Mairie	Blanche horodateur	-2	Parking GIM Simplon 5-7
Aménagement écopoint	Rue Guillaume-de-Marcossay	Bleue macaron	-3	Parking GIM Ansermet
Piétonisation rue Leschot	Rue Leschot	Bleue macaron	-7	Parking Ansermet
Axes COVID piste cyclable	Rue Ferdinand Hodler	Blanche horodateur	-7	Dérogation LMCE zone II

Détail des suppressions de places effectuées en 2020 sur la Ville de Genève

Source: AGCM – août 2022

BILAN 2021 À GENÈVE				
Nom du projet	Rue(s) concernées	Type de places	Nom bre	Lieu de compensation
Accès écoquartier	Bd de St-Georges 9 - 12	Bleue macaron	-1	Parking David-Dufour
Accès CMU	Rue Michel-Servet 1	Bleue macaron	-1	Parking GIM Prévost martin 19
Accès SIS Surélévation immeubles	Rue de Miléant Rue JL Borges	Bleue macaron	-11	Areporter en 2022 (P. Etat rte de Lyon 56)
Ajout d'une ligne interdisant l'arrêt	Rue Maurice-Barraud	Bleue macaron	-1	Areporter en 2022 (P. Etat ch Thury 7)
Reconfiguration place handicapé et livraison	Bd Carl-Vogt	Blanche horodateur	-1	Parking Ansermet
Verdissement Av de Miremont	Av. de Miremont	Bleue macaron	-13	Parking Lombard 3pl Parking GIM Crêts de Champel 3pl Areporter en 2022 7 pl



BILAN 2021 À GENÈVE				
Nom du projet	Rue(s) concernées	Type de places	Nom bre	Lieu de compensation
Tronçon à 20km/h – Axes COVID	Place des Augustins	Blanches horodateurs	-14	P. H Cluse
	Rue Pictet-de-Bock		-4	P. Ansermet
	Rue des Savoises		-10	P. Plainpalais
	Rue de Montchoisy		-16	P. GIM Ecole Vollandes
	Quartier des Grottes		-8	P. Arcades
	Rue Rousseau		-8	P. Arcades
	Rue Chaponnière		-19	P. Arcades
	Rue de Fribourg		-22	P. Arcades
	Rue de Berne		-4	P. Arcades
	Rue Cendrier		-24	P. Arcades

Détail des suppressions de places effectuées en 2021 sur la Ville de Genève

Source: AGCM – août 2022

Le rythme de suppression actuel des places de stationnement et les conditions-cadres actuellement offertes par la LMCE pour les supprimer ne suffiront pas pour atteindre les objectifs fixés dans la Stratégie climat municipale, en particulier la diminution de 50% des kilomètres parcourus en transport individuel motorisé. Le stationnement étant un levier déterminant dans l'utilisation d'un véhicule, il s'agira d'accroître le rythme des suppressions.

A fin 2021, on comptait environ 116 000 places de stationnement pour voitures sur le territoire de la Ville de Genève, dont 20 700 places sur voies publiques, environ 20 500 d'accès public (principalement en ouvrage) et le solde sur fonds privés. Ces quinze dernières années le nombre de ménages non motorisés a régulièrement augmenté dans les villes suisses. En 2015, la Ville de Genève comptait 41% de ménages non motorisés (57% à Berne, 53% à Zurich, 52% à Bâle, 46% à Lausanne). Entre 2005 et 2020, le nombre de voitures possédées par les habitants est passé de 76 300 à 68 800. Cette diminution de 7500 voitures ne s'est pas traduite par une diminution équivalente des places de stationnement et les propriétaires fonciers ont logiquement cherché à relouer les places disponibles, en général à des pendulaires motorisés. Cet effet rebond est contraire au transfert modal voulu par les politiques de mobilité des collectivités.

L'évolution observée depuis 2005 et les projections jusqu'en 2035 permettraient de réduire d'au moins 12 000 le nombre de places de stationnement sur le territoire de la Ville pour être cohérent avec la diminution de motorisation des habitants. A relever qu'une diminution de 12 000 places serait encore très en deçà des objectifs de la Stratégie climat municipale.

La révision du plan directeur communal est en cours. Il sera la traduction spatialisée de la Stratégie climat municipale. A ce titre, il devrait recommander la suppression massive de stationnement sur le domaine public (sauf pour les places handicapés et livraison). Le nouveau plan sera soumis pour approbation au Conseil municipal en 2024.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:

Frédérique Perler